

**Point 16:** NANTES – Projet de transfert Nantes Etat – Acquisition auprès de SNCF Réseau et SNCF Mobilités du faisceau ferroviaire situé sur l'île de Nantes – Accord-cadre foncier

**Intervention : Jean-Jacques MOREAU**

Madame la présidente, chers collègues,

Sans revenir sur le sujet du regroupement d'une partie de l'activité du CHU qui a déjà été longuement débattu, nous souhaiterions revenir sur l'avenir de l'île de Nantes et plus particulièrement sur les enjeux en matière de transports en commun.

Le projet urbain de l'île de Nantes se réalise autour des installations ferroviaires de Nantes Etat, c'est à notre sens une opportunité. La création d'une ligne de tramway traversant l'île, le doublement du pont Anne de Bretagne pourraient permettre à terme d'y faire passer des tram-trains. Ces tram-trains pourraient aller de la gare Nantes jusqu'à la gare de Chantenay, en passant par un futur pôle multimodal sur l'île de Nantes. Afin d'anticiper les besoins futurs en matière de déplacement et pour rappeler les accords, entre l'ancienne majorité régionale et Nantes Métropole, nous tenons à réitérer l'obligation de garder les emprises correspondant à deux voies ferroviaires.

Au vu des enjeux de transition énergétique portés par Nantes Métropole, des besoins à venir en matière de déplacement, toutes les opportunités pour le futur doivent être préservées.

Je vous remercie de votre attention.